



Légende

Règle graphique
 Hauteur maximale des constructions

- max R+0
- R+0 ou R+1
- R+1 ou R+2
- R+2 ou R+3
- R+3 ou R+4
- du R+1 au R+5
- 12 mètres
- Non réglementé

Fond de carte

- Bâtiment
- Parcelle
- Commune

0 100 200 m

